



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, session 2021

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, au titre de l'année 2021 :

Monsieur RECH Gilles, ingénieur de recherche hors classe, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur POZET Lionel, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame COQUARD Audrey-Juliette, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, experte, Dgesip A2, Paris.

Madame FARNIER Anne, ingénieure d'études hors classe, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame SZEWCZYK Hamida, ingénieure d'études de classe normale, Institut universitaire de technologie Université de Versailles Saint Quentin en Yvel, Mantes-la-Jolie.

Monsieur POULARD Xavier, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le _____
Pour le président et par délégation,
L'adjointe à la directrice des Ressources Humaines


Audrey MAYOL